

OPTIONS DE PAIEMENT

Qu'est-ce que le financement Groupe Vision par Fairstone?

Fairstone est un prêteur canadien de confiance qui propose des plans de financement pratiques et des modalités de paiement flexibles. En faisant de Fairstone leur mode de paiement, les clients peuvent profiter de leur achat immédiatement tout en étalant leurs versements sur une certaine période.

De quoi ai-je besoin pour faire une demande?

Avoir l'âge de la majorité

Résider au Canada

Fournir deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement canadien (l'une avec photo et l'autre avec votre adresse actuelle)

Comment puis-je profiter du financement Groupe Vision par Fairstone?

Faites votre demande au moins 48 heures avant la date de votre intervention, et vous pourrez bénéficier du financement* en trois étapes simples!

ÉTAPE ①

Visitez le web.fairstone.ca/visiongroup-ol/fr pour créer une demande de prêt Fairstone.

ÉTAPE ②

Le jour de votre chirurgie, faites-nous savoir que Fairstone a approuvé votre demande de financement.

Donnez-nous le numéro de téléphone dont vous vous êtes servi pour faire votre demande ainsi que votre numéro de carte virtuelle du financement Groupe Vision par Fairstone.

ÉTAPE ③

Confirmez le plan de financement que vous avez choisi à notre personnel. Vous pouvez maintenant profiter d'une vie sans lunettes ni verres de contact!

C'est tout!

Si vous avez besoin d'aide ou avez des questions, veuillez joindre le service à la clientèle de Fairstone au 1-888-638-2274 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (HNE).

Plans de financement Groupe Vision par Fairstone

Plan 1 : Option argent comptant (avec paiements) : 0 % d'intérêt **si vous avez payé le montant de votre achat en entier à terme et fait tous vos paiements minimums****

- La période de paiement est de 18 ou de 24 mois.
- Il est possible de régler le solde au moyen de mensualités au montant plus élevé qu'initialement prévu ou de sommes forfaitaires, ou encore en entier à tout moment sans pénalité pour remboursement anticipé.
- Le montant minimum des mensualités correspond à 5 % du solde à payer (Québec) et à 3 % du solde à payer (autres provinces), et est dû à chaque cycle de facturation.
- Attention : Si vous effectuez uniquement le paiement mensuel minimum chaque mois, vous n'aurez pas remboursé entièrement le coût de votre achat à terme, et des frais d'intérêt vous seront alors facturés.

** Sur approbation de crédit. Le financement est assujéti à toutes les modalités de la convention de crédit au détail et la déclaration de l'énoncé des conditions et du document d'information sur le programme promotionnel (collectivement la « convention de compte »). Des frais d'intérêt s'accumuleront sur le montant de l'achat à partir du début de la période promotionnelle, et un paiement minimum sera exigible à chaque cycle de facturation. Toutefois, si vous effectuez les paiements requis et payez le solde total avant la date d'expiration de la période promotionnelle, tous les frais d'intérêt accumulés seront annulés et aucuns frais d'intérêt ne seront comptabilisés sur le montant de l'achat. Si vous ne payez pas le solde en entier avant la date d'expiration de la période promotionnelle, ou s'il vous arrive d'être en défaut de plusieurs paiements, tous les frais d'intérêt accumulés seront portés à votre compte.

Plan 2 : Paiements égaux avec intérêt **à faible TAP de 4,99 % †**

- La période de paiement est de 24 ou de 36 mois.
- Il est possible de régler le solde au moyen de mensualités au montant plus élevé qu'initialement prévu ou de sommes forfaitaires, ou encore en entier à tout moment sans pénalité pour remboursement anticipé.

† Sur approbation de crédit. Le financement est assujéti à toutes les modalités de votre convention de crédit au détail et la déclaration de l'énoncé des conditions et du document d'information qui vous seront fournis au point de vente (collectivement la « convention de compte »). Un taux réduit de frais d'intérêt sera calculé sur le montant de l'achat. Le montant de l'achat, en plus des frais d'intérêt, est divisé par le terme afin d'arriver à des montants mensuels égaux qui seront dus à la fin de chaque cycle de facturation. L'intérêt est calculé en avance et inclus dans chaque paiement mensuel. Si le paiement minimal n'est pas effectué à l'échéance ou s'il reste un solde à payer après l'échéance de la période promotionnelle, des frais d'intérêt seront calculés au taux d'intérêt annuel établi dans votre convention de compte.

Si vous avez besoin d'aide ou avez des questions, veuillez joindre le service à la clientèle de Fairstone au 1-888-638-2274 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (HNE).